

Absents : B. Kaddani, A. Barugel, A. Sellam

1. Avis sur le périmètre du futur EPT

M. Laval explique que ce n'est pas un sujet très politisé. Il cherche réellement à comprendre. Sur le cas de Noisy le Grand il rappelle que la commune est sortie d'elle-même de l'Actep. Cela n'affaiblit-il pas le rattachement à ce territoire des communes de Seine St Denis? Est-ce pertinent que Rosny et Villiers restent puisque Noisy est sortie ?

M. Gressier revient sur le cas du Lycée international qui fut un casus belli avec la ville de Noisy le Grand lors de sa sortie de l'Actep.

M. Duvert se demande si c'est une posture ou une position de principe par rapport à la décision du Préfet. Qu'est-ce que l'on perd et qu'est-ce que l'on gagne ? Que partage-t-on vraiment avec Rosny par exemple ? Il avoue avoir du mal à avoir une position sur cette délibération.

M. Gressier rappelle que l'Actep c'est avant tout à l'origine un contrepoids de lobbying face à l'ouest parisien. Il rappelle aussi que Maisons-Alfort a souhaité aller vers l'Actep contrairement à St Maur.

Michel Laval explique que le choix du Préfet c'est d'aligner les limites du territoire sur le département ce qui n'est pas une mauvaise idée.

M. Leroy explique que le rattachement des communes de Seine St Denis à l'Actep pose surtout des difficultés en Seine St Denis.

M. Gressier explique que le Maire portera cette délibération et aura à cœur d'apporter des éléments complémentaires.

Mme Durand explique qu'elle ne peut pas prendre position sur cette délibération qui mérite plus d'explications de la part du Maire.

M. Duvert et M. Laval rejoignent Mme Durand dans cette analyse.

Vote : 4 votes pour, 2 abstentions (M. Laval, B. Duvert), C. Durand ne prend pas part au vote.

2. Convention financière sur la Vanne secteur

Un débat s'engage sur l'histoire de ce projet ancien.

Vote favorable à l'unanimité.

3. Abandon de la procédure de DSP stationnement

M. Laval croit savoir que la délégation au privé de la verbalisation du stationnement avait été censurée. Il rappelle aussi que le bilan financier de la délégation n'a jamais été présenté dans les instances délibérantes.

M. Leroy explique qu'un décret en date du 20 mai 2015 tranche cette question. M. Leroy rappelle les étapes de la procédure de DSP et les moments où le conseil intervient : choix du mode de gestion et approbation du contrat. Il rappelle aussi qu'en l'absence de service préexistant la ville ne pouvait supposer l'équilibre économique de la délégation que nous avons découvert au fil des négociations.

M. Duvert se demande ce que signifie « réactiver la zone bleue » alors qu'elle existe. Il se demande quel sera le périmètre de la zone bleue.

M. Gressier explique que c'est la zone actuelle plus la place du 8 mai et le parking des Platanes. Il rappelle que nous ne sommes pas en manque de place mais que nous avons un problème de rotation. Il explique que le système n'est pas parfait car la question du stationnement résidentiel n'est pas encore prévue.

M. Laval explique que le stationnement résidentiel fonctionne très bien à Nogent par exemple.

M. Duvert explique que le stationnement résidentiel fonctionne très mal dans le sud du 14^{ème} arrondissement. Il explique que des voitures de résidents ventouses pénalisent les personnes qui veulent se garer ponctuellement.

Un débat ne s'engage que les conditions du succès du stationnement résidentiel.

Vote favorable à l'unanimité.

4. ADAP

M. Laval demande comment est calculé les 91%. Il s'interroge sur la composition de la CCA et sur la manière dont elle est utilisée.

Réponse apportée après la commission : en 2007 un diagnostic d'accessibilité a été réalisé sur tous les bâtiments de la ville. Chaque point d'accessibilité externe et interne de chaque bâtiment a fait l'objet d'une notation simple (accessible = 1, partiellement accessible = 0,5, non accessible = 0). Sur la base de ce diagnostic l'ADAP a permis de réévaluer au terme des 6 ans la notation de l'ensemble de ces points amenant à une moyenne de 91% d'accessibilité. Cette méthode a été validée en CCA.

M. Gressier explique que ce matin la CCA a émis des propositions que l'on réalisera même hors plan arrêté par l'ADAP. Il évoque la rue de Paris prolongée et sa réhabilitation. Il explique qu'un des deux trottoirs seront accessibles.

Vote favorable à l'unanimité.

5. Question diverse

M. Gressier répond à M. Laval qui avait demandé une présentation de la modification du PLU. M. Gressier rappelle que le Conseil municipal sera saisi, comme le code de l'urbanisme le prévoit, lors de l'approbation du document. La commission sera donc saisie à ce moment-là et non avant.

M. Laval trouve cela dommage bien que légal. Il regrette le fait que l'on pourrait travailler de manière collaborative. Il revient sur la suppression du COS et la modification de certaines règles de gabarit modifiant la densité tout en soulignant à a fois l'honnêteté de la ville qui explique que c'est un objectif poursuivi.

M. Leroy rappelle que la suppression du COS a été décidé par la loi et s'impose à la ville tout comme la comptabilité au SDRIF qui prévoit la densification des quartiers pavillonnaires. Il rappelle d'ailleurs que les modifications des règles de gabarit sont une compatibilité à minima. Il rappelle que la commune s'est officiellement opposée auprès de la Région à la densification des quartiers pavillonnaires.